



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'Aviation civile

Société AN AVEL BRAZ

Service national d'ingénierie aéroportuaire

Département Centre et Est
Pôle de Lyon

Nos réf. : N°AU – dossier 2018-51-023 -v4
Vos réf. : dossier AEU 51 2018 55 Parc de la Sainte Croix
Affaire suivie par : Anne SAULNIER
snia-urba-lyon-bf@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 04 26 72 65 -50 Fax :04 26 72 65 69

LYON LE

27 AOUT 2019

Objet : MODIFICATION DOSSIER – Parc éolien de la Sainte Croix

S/51-MARNE-EOLIEN-2018-2018-51-023-PE-DE-LA-SAINTE-CROIX-6-AN-AVEL-BRAZ-version-4-deux-projets-R-et-3-éoliennes-avis-fav-DGAC-SUR-11-EOLIENNES.odt

Textes de référence :

1. Arrêté du 25 juillet 1990 relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation.
2. Arrêté du 23 avril 2018 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne.

En réponse à votre dossier d'autorisation environnementale déposé le 19 juin 2018, la DGAC avait émis un avis défavorable le 4 octobre 2018 au motif d'impact sur les procédures de la navigation aérienne.

Suite à cet avis, certaines éoliennes ont été déplacées et certaines hauteurs modifiées. Par ailleurs des études d'impact sur la navigation aérienne ont été produites par la société CGX. Après études précises du service de la navigation aérienne Nord, ce projet, pour être mis en œuvre nécessite des aménagements aux procédures IFR en piste 28 de l'aérodrome de Chalons- VATRY ainsi qu'une majoration des MOCA intermédiaires. Ces aménagements sont en cours d'étude pour une mise en œuvre au 30 juin 2020.

Dans ces conditions, la DGAC émet un avis favorable sous les réserves suivantes d'implantation et d'altitude :

coordonnées géographiques (R6F93)

Eoliennes	Latitude	Longitude	Cote au sol (NGF)	Hauteur des éoliennes max possible	Altitude sommitale admissible (NGF)
XLR1	48°43'03,43"N	4°19'33,89"E	189 m	193	382 m
XLR2	48°43'18,38"N	4°19'53,14"E	198 m	184	382 m
XLR3	48°42'54,90"N	4°19'54,71"E	186 m	196	382 m
XLR4	48°43'09,17"N	4°20'20,74"E	194 m	188	382 m
XLR5	48°43'25,20"N	4°20'49,93"E	199 m	183	382 m
XLR6	48°43'56,07"N	4°20'58,48"E	208 m	174	382 m
XLR7	48°44'09,19"N	4°21'23,34"E	205 m	181	386 m
XLR8	48°42'46,38"N	4°20'15,40"E	199 m	183	382 m
XLR9	48°42'57,35"N	4°20'43,83"E	206 m	176	382 m
XLR10	48°42'37,78"N	4°20'35,83"E	221 m	161	382 m
XLR11	48°42'48,45"N	4°21'01,71"E	220 m	166	386 m

L'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait que cet avis est valable pour les positions d'éoliennes indiquées et sous réserve de l'altitude maximale indiquée dans la dernière colonne du tableau.

Toute modification devra faire l'objet d'une nouvelle étude.

L'avis définitif de la DGAC sera rendu lors de la consultation par la DREAL sur le dossier modifié déposé dans l'application ANAE.

Nicolas STARK
Chef du SNIA Centre et Est



Copie : dsac-ne-eoliennes-bf@aviation-civile.gouv.fr
sdrcom.nord.envaero@gmail.com
DREAL GRAND-EST
SNA NORD -OBSTACLES

.../..